1er février 2002 **02.103**

Interpellation du groupe libéral-PPN

Quelle promotion économique endogène voulons-nous?

Le but principal de la promotion économique est de renforcer durablement le tissu économique neuchâtelois en encourageant:

– l'implantation de nouvelles entreprises;
– le développement des entreprises implantées.

L'encouragement à l'implantation de nouvelles entreprises doit viser un double objectif:

– diversifier le tissu économique, notamment en poussant le secteur tertiaire;
– tenir compte des compétences en place.

Ces nouvelles entreprises peuvent soit venir de l'extérieur du canton, soit être créées à l'intérieur du canton. Dans ce dernier cas, la mise sur pied d'un parc scientifique et technologique neuchâtelois est une excellente idée. Ce parc sera ouvert principalement aux start-up et spin-off, notamment du Centre suisse d'électronique et de microtechnique (CSEM), de l'institut de microtechnique de l'Université de Neuchâtel (IMT) et des Hautes écoles spécialisées (HES). Il ne faudrait cependant pas oublier les start-up et spin-off des entreprises implantées dans le canton. Est-ce prévu? En dehors de cet aspect technologique, que fera la promotion endogène pour encourager la création d'entreprises neuchâteloises?

Concernant le développement des entreprises implantées dans le canton, les entreprises neuchâteloises sont autant intéressées et intéressantes que les filiales d'entreprises étrangères et extérieures au canton. Comment est-ce que la promotion endogène entend favoriser le développement des entreprises neuchâteloises? Que fera le service économique? Quel sera le cahier des charges de l'office de l'économie et du tourisme? Aidera-t-on uniquement les entreprises exportatrices?

Plusieurs des objectifs visés par la promotion endogène sont identiques à ceux visés par la promotion exogène. Quelles synergies sont envisagées?

En conclusion, il est essentiel, pour la santé et la cohésion du canton, que les entreprises neuchâteloises soient traitées sur le même pied d'égalité que les entreprises venant de l'extérieur.

N'oublions pas que les entreprises neuchâteloises offrent des avantages non négligeables:

– elles ont leur siège et, surtout, leur centre de décision dans le canton;
– elles font un effort important de formation;
– elles soutiennent activement la vie sociale;
– elles restent plus longtemps dans le canton, car leurs dirigeants sont attachés affectivement à la région et à ses habitants.

Est-ce que la promotion économique portera un regard identique sur les entreprises neuchâteloises et les entreprises exogènes?

Signataire: P. Castella.